

**FICHE DE VŒUX**  
**DEMANDE D'AFFECTATION en SECONDE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, 1ERE ANNÉE DE CAP,  
1ERE TECHNOLOGIQUE, 1ERE PROFESSIONNELLE**

*Fiche unique de préparation à la saisie des vœux à remplir par la famille*

(\*) à renseigner obligatoirement

**ÉLÈVE (\*)**

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**      Garçon     Fille

NOM :       Prénom :

Date de naissance :

Ville :       Code postal :

**N°INE de l'élève (\*)**

<b>Élève en situation de handicap</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>Préciser si l'élève est boursier (année scolaire 2022-2023)</b> <input type="text"/>
--	--

Élève doublant :      oui       non

**REPRÉSENTANT LEGAL(\*)**

NOM :       Prénom :

Adresse :

Ville :       Code postal :

Téléphone :       Courriel :

<b>NOM de l'établissement d'origine</b> <div style="border: 1px solid black; height: 200px; width: 100%;"></div>	<b>Classe suivie (année scolaire 2022-2023)</b> <div style="border: 1px solid black; height: 70px; width: 100%;"></div> <b>LVA :</b> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 30px;"></div> <b>LVB :</b> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 30px;"></div>
---	--

**Partie à remplir par le chef d'établissement (\*)**

**Décision d'orientation définitive (après appel éventuel)**

**Signature de l'établissement :**

- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 2GT peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle

	<b>Voie Générale et Technologique*</b> (Précisez la série pour la 1ère Techno)	<b>Voie Professionnelle*</b>	<b>CFA°</b>	<b>Spécialité ou famille de métiers*</b>	<b>Nom des établissements et CFA souhaités*</b>	<b>Avis du chef d'établissement sur la spécialité*</b>
1	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.</i> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 30px;"></div>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
2	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.</i> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 30px;"></div>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
3	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.</i> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 30px;"></div>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

4	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
5	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
6	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
7	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
8	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
9	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
10	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.:</i> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

- Voie professionnelle : 4 vœux minimum obligatoires
- 2de GT : 8 vœux obligatoires.
- Pour la voie professionnelle et la 1ère STL : préciser l'intitulé de la spécialité ou la famille de métiers souhaitée

Pour connaître les lycées d'affectation possibles à partir de votre collège de secteur consultez le lien :

<https://rectoratparis.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=d3ce515bc126417bae46f8ace91b0db2>

(\*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

(°) Précisez si formation en apprentissage - Attention les vœux des élèves en apprentissage constituent des vœux de recensement et ne donnent pas lieu à une affectation. Les familles doivent se rapprocher du chef d'établissement d'origine de l'élève afin de connaître les démarches à effectuer.

Fait à :

Le :

**Signature du représentant légal**

Vous pouvez signer électroniquement ce document : Cliquez sur l'icône de signature dans la barre d'outils. Vous pouvez aussi sélectionner Outils > Remplir et signer ou cliquer sur Remplir et signer dans le volet de droite.

#### Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré. Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un \*. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

## Pièces à joindre au dossier :

### Pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris avant le 1er juin 2023 :

- le relevé de la saisie des vœux effectuée dans l'Application Affelnet

### Pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris après le 1er juin 2023 :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2022 – 2023,

### Pour tous les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur au choix parmi les suivants :
  - Obligatoire :** Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition avec l'adresse parisienne.
  - Et un document au choix parmi la liste suivante :
    - Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité(avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts)
    - Attestation de la CAF à l'adresse actuelle
    - Attestation de la sécurité sociale à l'adresse actuelle
    - Attestation d'assurance logement de moins de 6 mois

**En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste citée ci-dessus devront impérativement être fournis.**

- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,*
  - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
  - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,

*pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*

- décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.